

Demande de réexamen

RÈGLEMENT DU RECOURS COLLECTIF FAC-MDN POUR INCONDUITE SEXUELLE

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES INFORMATIONS ET LES DIRECTIVES CI-DESSOUS

Vous devez remplir le présent formulaire si vous voulez présenter une Demande de réexamen de la décision de l'Administrateur relative à une demande de catégorie **A** ou de la décision de l'Évaluateur relative à une demande de catégorie **B** ou **C**.

Toutes les Demandes de réexamen doivent être soumises dans les 30 jours suivant la date de chaque décision, le cachet de la poste faisant foi.

INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LE PRÉSENT FORMULAIRE

Vous pouvez présenter **une (1)** Demande de réexamen seulement pour chaque décision contestée.

Lorsque vous remplissez la présente Demande de réexamen, n'oubliez pas ce qui suit :

- lisez attentivement toutes les sections
- écrivez clairement et lisiblement
- vous n'êtes pas tenu(e) de fournir les noms des personnes impliquées ou des témoins. Les personnes ou les témoins identifiés ne seront ni contactés ni interrogés.
- Vous pouvez utiliser des feuilles en plus pour fournir des détails ou des informations. Veuillez inscrire l'ID et le numéro de votre demande sur chacune des feuilles additionnelles et n'oubliez pas d'inclure ces feuilles lorsque vous présentez votre demande de réexamen.
- Assurez-vous que vous avez inclus toutes les informations écrites et tous les documents additionnels (s'il y a lieu) que vous voulez fournir.

Une fois la Demande de réexamen remplie, veuillez la retourner à l'Administrateur accompagnée de toutes nouvelles informations ou tout nouveau document. La Demande de réexamen doit être soumise **au plus tard dans les 30 jours suivant la date de la décision**, le cachet de la poste en faisant foi. Vous pouvez soumettre votre Demande de réexamen de trois (3) façons :

- **Courriel** : info@fac-mdnrecourscollectifinconduitesexuelle.ca
- **Télé.** : **1-866-262-0816**
- **Poster** à l'adresse suivante :

Aux soins de : Règlement du recours collectif FAC-MDN pour Inconduite sexuelle

C. P. 507, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5P6

PROCESSUS DE RÉEXAMEN

1. Si votre demande de réexamen est soumise dans les 30 jours suivant la date de la décision, le cachet de la poste en faisant foi, vous recevrez un accusé de réception de l'Administrateur.
2. L'Administrateur donnera au Canada une copie de votre Demande de réexamen ainsi que tous les documents que vous avez fournis.
3. Le Canada examinera ensuite l'information soumise et peut :
 - (i) fournir une réponse écrite **dans les 60 jours** ;
 - OU
 - (ii) confirmer qu'il ne soumettra aucune autre information.

Demande de réexamen

RÈGLEMENT DU RECOURS COLLECTIF FAC-MDN POUR INCONDUITE SEXUELLE

4. Si le Canada fournit une réponse écrite, vous en recevrez une copie. Vous pouvez répondre à la réponse du Canada en soumettant des documents et/ou une réponse écrite (**une (1) page maximum**) dans les **30 jours** suivant la réception de la réponse du Canada.
5. L'Évaluatrice en chef pourrait vous convoquer à une entrevue, mais seulement lorsque (a) le rejet de votre demande d'indemnisation par l'Évaluateur aux termes des catégories B ou C a été fondé sur les informations fournies par le Canada et (b) l'Évaluatrice en chef envisage le rejet de votre demande de réexamen.
6. L'Évaluatrice en chef rendra une décision (« **Décision relative au réexamen** ») dans les 120 jours suivant la réception de votre Demande de réexamen.
7. L'Administrateur vous informera rapidement de la Décision relative au réexamen et vous fournira une copie de cette décision. Le Canada (et les Avocats des membres du groupe, s'il est indiqué dans la demande individuelle que ces derniers vous ont aidé dans la présentation de votre demande) recevront aussi une copie de la Décision relative au réexamen.

Si vous n'êtes pas en mesure de répondre dans ce délai, vous pouvez demander à l'Évaluatrice en chef de vous accorder une prolongation en raison de circonstances exceptionnelles. Des circonstances exceptionnelles incluent une situation où vous êtes déployé(e) à l'étranger, avez un handicap qui vous empêche de répondre en temps opportun ou si, malgré des efforts raisonnables, vous ne pouvez pas obtenir les documents nécessaires auprès de tiers dans le délai de 30 jours.

Les Décisions relatives au réexamen sont **définitives et exécutoires** et ne peuvent pas faire l'objet d'un appel ou d'une révision par une cour ou un tribunal.

DES QUESTIONS?

Si vous avez des questions concernant la présente Demande de réexamen ou tout autre sujet, veuillez communiquer avec l'Administrateur du Recours collectif FAC-MDN pour inconduite sexuelle, par téléphone, au **1-866-626-2611**, ou par courriel, à l'adresse info@fac-mdnrecourscollectifinconduitesexuelle.ca.

De plus, vous pouvez visiter le site Web connexe www.fac-mdnrecourscollectifinconduitesexuelle.ca pour obtenir des mises à jour et de plus amples renseignements sur le règlement.

Si vous avez des questions juridiques et que vous avez besoin de l'aide d'un avocat, vous pouvez contacter les Avocats des membres du groupe dans la région concernée qui peuvent vous aider sans frais :

Koskie Minsky LLP

Attention : FAC-MDN recours collectif pour inconduite sexuelle
900-20, rue Queen Ouest
Toronto (Ontario) M5H 3R3
Tél : 1-888-502-7455
Courriel : militaryassaultclassaction@kmlaw.ca

Demande de réexamen

RÈGLEMENT DU RECOURS COLLECTIF FAC-MDN POUR INCONDUITE SEXUELLE

Raven, Cameron, Ballantyne & Yazbeck LLP

Attention : FAC-MDN recours collectif pour inconduite sexuelle
220, av. Laurier O., bureau 1600
Ottawa (Ontario) K1P 5Z9
Tél : 613-567-2901
Courriel : armedforcesclassaction@ravenlaw.com

Wagners d'Halifax, Nouvelle-Écosse

Attention : FAC-MDN recours collectif pour inconduite sexuelle
1869, rue Upper Water, bureau PH 301
3e étage, Pontac House Historic Properties
Halifax (N.-É.) B3J 1S9
Tél : 902-425-7330
Courriel électronique : ClassAction@wagners.co

Acheson Sweeney Foley Sahota LLP de Victoria, Colombie-Britannique

Attention : FAC-MDN recours collectif pour inconduite sexuelle
300-376, chemin Harbour
Victoria (C.-B.) V9A 3S1
Tél : 250-384-6262
Courriel : info@achesonlaw.ca

Quessy Henry St-Hilaire, avocats de Québec, Québec

Attention : FAC-MDN recours collectif pour inconduite sexuelle
1415, rue Frank-Carrel
Bureau 201
Québec (Québec) G1N 4N7
Tél : 418-682-8924, poste 224
Courriel : jd@quessyavocats.ca

Pour soumettre votre Demande de réexamen, veuillez remplir les pages 4 à 6 de ce formulaire

Demande de réexamen

RÈGLEMENT DU RECOURS COLLECTIF FAC-MDN POUR INCONDUITE SEXUELLE

NOUVELLE INFORMATION OU NOUVEAU DOCUMENT

Cochez cette case si vous joignez de **NOUVEAUX** renseignements ou documents pour étayer votre Demande de réexamen (c.-à-d. toute information qui n'a pas été fournie avec votre demande initiale).

Vous pouvez ajouter des pages à votre Demande de réexamen ou taper vos réponses si vous avez besoin de plus d'espace. Veuillez numéroter toutes les pages additionnelles, y **indiquer l'ID de votre demande** et ne pas oublier de soumettre ces pages avec votre demande de réexamen.

Veillez dresser une liste (ci-dessous) de tous les **NOUVEAUX** renseignements ou documents que vous joignez au formulaire :

1	
2	
3	
4	
5	
6	

Demande de réexamen

RÈGLEMENT DU RECOURS COLLECTIF FAC-MDN POUR INCONDUITE SEXUELLE

CONSENTEMENT ET DECLARATION DU DEMANDEUR

- En remplissant la présente Demande de réexamen et en signant ci-dessous, je certifie que les renseignements qui sont fournis dans le Formulaire de demande et la Demande de réexamen sont véridiques au meilleur de ma connaissance. Si une personne m'a aidé (e) à remplir le présent formulaire, je confirme que j'ai lu et compris le contenu du présent formulaire et je confirme que, à ma connaissance, ces renseignements sont véridiques.
- Je reconnais que l'Administrateur et les Évaluateurs ne représentent pas les Forces armées canadiennes ou le gouvernement du Canada et qu'ils n'agissent pas en tant que mandataires ou conseillers juridiques pour l'une ou l'autre partie et qu'ils n'offrent pas d'avis juridique ou qu'ils n'ont pas le devoir de faire valoir ou de protéger les droits juridiques de l'une ou l'autre partie ou de soulever un point non soulevé par l'une ou l'autre partie.
- Je comprends que, pour réaliser l'examen de la décision de l'Administrateur ou de l'Évaluateur, il sera nécessaire que mes renseignements personnels qui sont en la possession du gouvernement du Canada soient divulgués à l'Évaluatrice en chef ou son/sa délégué(e), ou à un représentant qui m'aide à présenter la demande.
- Je comprends également qu'il peut être nécessaire que d'autres entités, y compris celles mentionnées plus haut, divulguent mes renseignements personnels au gouvernement du Canada aux fins de l'examen de la ou des décisions de l'Administrateur ou de l'Évaluateur ou de l'Évaluatrice. Je comprends qu'en signant la présente Demande de réexamen et en la soumettant à l'Évaluatrice en chef, je consens à la divulgation de mes renseignements personnels devant être utilisés et divulgués par le Canada, l'Administrateur et les Évaluateurs conformément à l'entente de règlement.

Les renseignements que vous fournissez ne seront pas divulgués, sauf avec le consentement du Membre du groupe ou conformément à la loi, à vos collègues, à vos superviseurs ou aux dirigeants du MDN, des FAC ou du PFNP, ou de toute autre manière qui déclencherait le devoir de signaler.

Signature du demandeur :

Nom du demandeur :

Date :